

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

A 81-03/504.2014

30 juin 2014

Original : français/allemand/anglais

**AUX GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'OTIF ET
AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

**Communication des modifications au
Règlement concernant le transport international ferroviaire
des marchandises dangereuses (RID)**

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF central ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. OTIF only has a small number of copies available.

À sa 53^e session (Berne, 22 mai 2014), la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses (Commission d'experts du RID) a décidé de modifier l'édition du RID du 1^{er} janvier 2013.

La Commission d'experts du RID a décidé que ces modifications entreraient en vigueur au 1^{er} janvier 2015, à moins que, dans un délai de quatre mois, un quart des États membres formulent des objections (voir art. 35, § 4 de la COTIF). Ce délai d'opposition débute le 3 juillet 2014 et **s'achève le 2 novembre 2014**. À l'expiration du délai, nous vous informerons de l'état des choses.

Ces modifications sont présentées dans les textes de notification ci-joints sous la cote OTIF/RID/NOT/2015. Ces textes figureront également sur le site web de l'OTIF.

Nous joignons en outre le rapport final sur la 3^e session du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Berne, 20 et 21 mai 2014) et sur la 53^e session de la Commission d'experts du RID.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



(François Davenne)
Secrétaire général

Annexes :

- textes de notification OTIF/RID/NOT/2015
- rapport final sur la 3^e session du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID
- rapport final sur la 53^e session de la Commission d'experts du RID

Une copie de cette lettre et de ses annexes seront transmises pour information aux :

- Entreprises ferroviaires des États membres de l'OTIF
- Organisations internationales intéressées